



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_22-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_9_22

L'an deux mille vingt trois, le lundi 27 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de BANNE, Quartier de l'Eglise à BANNE, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Novembre 2023

Présents : 26

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Autorisation du
Président à donner mandat au
SICTOBA pour la signature d'un
contrat de prise en charge des
déchets issus de produits et
matériaux de construction du
bâtiment**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur MICHEL Jean-Marc a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Objet : Autoriser le Président à donner mandat au SICTOBA dans le cadre de la signature du contrat de prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment collectés avec les éco-organismes VALOBAT, VALDELIA, ECOMAISON et ECOMINERO.

Dans le cadre de la loi AGECE une nouvelle REP pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) qui sont reçus sur les déchetteries a été mise en place.

Dans le contrat, il est demandé aux communautés de communes adhérentes au SICTOBA, qui a en charge la gestion des déchetteries sur son territoire, de lui donner mandat pour contractualiser avec les éco-organismes qui ont obtenu l'agrément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Autorise le Président à donner mandat au SICTOBA dans le cadre de la signature du contrat avec les éco-organismes VALOBAT, VALDELIA, ECOMAISON et ECOMINERO qui prendra fin au 31 décembre 2027.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20231130-D_2023_9_22-DE



Emis le 27/11/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le